



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1972 B 06410

Numéro SIREN : 722 064 102

Nom ou dénomination : ITM ENTREPRISES

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2015 sous le numéro de dépôt 11872

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 12-02-2015

N° DE DEPOT : 2015R011872

N° GESTION : 1972B06410

N° SIREN : 722064102

DENOMINATION : ITM ENTREPRISES

ADRESSE : 24 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015 PARIS

DATE D'ACTE : 20-01-2015

TYPE D'ACTE : Décision(s) de l'associé unique

NATURE D'ACTE : Changement de président

ITM ENTREPRISES

Société par actions simplifiée au capital de 1 024 016 €
Siège social : 24, rue Auguste Chabrières – 75015 PARIS
722 064 102 RCS PARIS

* *
*

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 20 JANVIER 2015

À 9 heures, à Bondoufle,

La soussignée :

SOCIETE CIVILE DES MOUSQUETAIRES
24, rue Auguste Chabrières – 75015 PARIS
344 092 093 RCS PARIS
représentée par M. Jean-Pierre MEUNIER, Gérant,

Agissant en qualité d'associé unique de la société par actions simplifiée ITM ENTREPRISES, au capital de 1 024 016 euros, divisé en 64 001 actions de 16 euros chacune, et dont le siège social est 24 rue Auguste Chabrières – 75015 PARIS,

Après avoir rappelé que les fonctions de Président exercées par M. Marc LEGRAND prennent fin ce jour,

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique décide de nommer M. Pascal FERRIER, à compter de ce jour, aux fonctions de Président de la Société ITM ENTREPRISES en remplacement de M. Marc LEGRAND.

L'Associé unique rappelle, qu'en vertu de l'article 13-2 des statuts, le Président représente la Société à l'égard des tiers.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des attributions exercées collectivement par les associés ou par l'associé unique.

A titre de mesure d'ordre interne non opposable aux tiers, le Président devra recueillir l'accord exprès et préalable de la collectivité des associés pour les actes, engagements et opérations suivants :




- ✓ achat, vente, mise en location-gérance, prise en location-gérance, échange ou apport, totalement ou partiellement, de fonds de commerce,
- ✓ achat, vente, mise à bail, prise à bail, ou échange d'immeubles ou biens immobiliers,
- ✓ cession de tout élément d'actif immobilisé, sauf le cas de renouvellement d'actif,
- ✓ création ou fermeture d'une filiale, succursale, agence, établissement secondaire, en France ou à l'étranger,
- ✓ cession ou acquisition de participation dans toutes sociétés ou groupements de sociétés créés ou à créer,
- ✓ réalisation d'investissements sortant du cadre de la gestion courante ou supérieurs à un plafond fixé par la collectivité des associés ou l'associé unique,
- ✓ prêts et emprunts, sous quelque forme que ce soit, supérieurs à un plafond fixé par la collectivité des associés ou l'associé unique,
- ✓ ouvertures de crédits, découverts en banque supérieurs à un plafond fixé par la collectivité des associés ou l'associé unique,
- ✓ hypothèques et nantissements des titres de la Société et/ou des immeubles lui appartenant,
- ✓ octroi de cautions, avals et/ou garanties quels qu'ils soient.

En accord avec M. Pascal FERRIER, l'Associé unique décide de ne lui attribuer aucune rémunération pour ses fonctions de Président.

M. Pascal FERRIER accepte et déclare n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ses fonctions.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme de la présente décision à l'effet d'accomplir toute formalité légale de publicité.

Le présent acte est signé par l'Associé unique et le nouveau Président.

L'Associé unique
SOCIETE CIVILE DES MOUSQUETAIRES
Par M. Jean-Pierre MEUNIER

Le Président

M. Pascal FERRIER

Bon pour acceptation des fonctions de Président

*Bon pour acceptation des fonctions
de président*